

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 8 Avril 2025 à 19 heures**

Le huit avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FAVIER, Maire, suite aux convocations faites par lui en date du 31 Mars 2025.

**Présents** : Jean-Luc FAVIER Maire, Lydia BOLLORE Anne HAAS, Claudine HACQUARD, Monique HECKER, Laëtitia MEYER, Michèle SAMPY, Christine WALLON, Sébastien WIZENTY, Frédéric WROBEL

**Absents** : LEROY Guénolé, procuration à Jean-Luc FAVIER, Cyril CODATO, Anthony FERRER, Mathieu HABERT, Ornella ORTOLANI,

Christine WALLON, est désignée secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la réunion de séance du vingt-sept février soumis à l'approbation des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité.**

### **Ordre du Jour**

Point 10/2025 : budget primitif 2025

Point 11/2025 : taux d'imposition 2025

Point 12/2025 : Travaux d'enrobé pour emplacement de bornes IRVE

Point 13/2025 : Aménagement de la cuisine au foyer communal

Point 14/2025 : Communication des décisions du Maire

Le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le point supplémentaire suivant ;

Point 15/2025 : servitude Enedis

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le rajout de ce point

### **Procès-verbal**

## **10/2025 : BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Maire soumet au Conseil municipal le projet de budget primitif 2025, dont un exemplaire a été remis préalablement à chaque conseiller, qu'il présente chapitre par chapitre.

Celui-ci s'équilibre tant en recette qu'en dépenses :

- Section de fonctionnement : 478 722, 10 €
- Section d'investissement : 186 455, 62 €

Par ailleurs le référentiel budgétaire et Comptable M57, utilisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'il offre la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer le conseil municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Adopte le budget primitif 2025 ainsi présenté
- D'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement (hors les crédits relatifs aux dépenses de personnel)

**Vote** : A l'unanimité

## **11/2025 : TAUX D'IMPOSITION 2025**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

VU - Le Code Général des Collectivités Territoriales,

- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts.

CONSIDERANT :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2025 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de maintenir pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux :

	<b>Taux</b>	<b>Base imposition</b>	<b>Produit</b>
Taxe foncière (bâti)	<b>29,99%</b>	527 200	158 107
Taxe foncière (non bâti)	<b>63,90%</b>	4300	2748
Taxe habitation (TH)	<b>16,38 %</b>	8400	1376
TOTAL			162 231

**Vote** : A l'unanimité

### **POINT 12/2025 : TRAVAUX D'ENROBÉ**

Le maire informe que dans le cadre du développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), des conventions de servitude ont été signées avec Enedis et Orne Transition, afin de permettre l'installation et l'exploitation d'une borne de recharge sur le domaine public.

Afin de garantir une implantation de la borne et d'assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réaliser des travaux d'enrobé sur la zone concernée Rue Des Raisins Blancs section 01 parcelle n° 0417. Ces travaux permettront de stabiliser le sol, d'améliorer l'accessibilité et d'assurer la pérennité de l'équipement.

Par ailleurs le maire informe le conseil municipal que la salle des fêtes ne dispose pas de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, et qu'il convient de remédier à ce manque.

Une consultation d'entreprises a été menée pour ces deux zones de stationnements et plusieurs devis ont été reçus

Après analyse des offres l'entreprise JEAN LEFEBVRE a été retenue pour un montant de 10 978.75.TTC représentant la meilleure solution en termes de prix

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver la réalisation des travaux d'enrobés sur la zone d'installation de la borne de recharge IRVE et sur le parking de la salle des fêtes
- De retenir la société JEAN LEFEBVRE Conformément au devis annexé
- D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires
- De poursuivre après les travaux d'enrobé, l'installation de la borne de recharge, conformément aux conventions signées avec Enedis et Orne Transition.

Vote : A l'unanimité

**POINT 13/2025 : AMENAGEMENT DE LA CUISINE AU FOYER COMMUNAL**

Dans le cadre de l'aménagement du foyer communal, le Maire explique que le foyer communal est un lieu qui accueille de nombreux événements tout au long de l'année, pour un meilleur fonctionnement il est nécessaire d'aménager une cuisine fonctionnelle, il convient aussi d'installer un lave-vaisselle à la cantine scolaire.

Une consultation d'entreprises a été réalisée et plusieurs devis ont été analysés

L'entreprise TECNAL SAS Distribution A été retenue pour un montant de 10 922.86 € TTC pour l'aménagement de la cuisine du foyer et 4 257.72 € TTC pour la cantine scolaire proposant la solution la plus avantageuse en termes de coût et de qualité.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver l'aménagement de la cuisine du foyer et de la cantine scolaire.
- De retenir la société TECNAL SAS Distribution Selon le devis annexé pour la réalisation des travaux et l'installations des équipements
- D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires et à entreprendre les démarches administratives

Vote : A l'unanimité

**POINT 14/2025 : COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Maire donne communication des décisions qu'il a été appelé à prendre conformément à la délibération du 11/06/2020 prise en application de

L'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°	DATE	OBJET
05/2025	27/03/20 25	Achat colis de Pâques complément de commandes pour les personnes qui ne se sont pas inscrites à Noël Par la société HELFRICH FARRJOP pour un montant de 472.90 € TTC

### **POINT 15/2025 : SERVITUDE ENEDIS**

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la convention de servitude signée le 3 décembre 2024 avec Enedis et Orne Transition pour l'installation et l'exploitation d'une borne de recharge sur le domaine public.

ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur la parcelle sise à BRONVAUX section 1 n 417.

Conformément à la convention sous seing privé du 3 décembre 2024,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle et tout document y afférent.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle et tout document y afférent ».

Vote : A l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h30

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 8 avril 2025 à 19 heures**

**Ordre du Jour**

Point 10/2025 : budget primitif 2025

Point 11/2025 : taux d'imposition 2025

Point 12/2025 : Travaux d'enrober pour emplacement de bornes IRVE

Point 13/2025 : Aménagement d'une cuisine au foyer communal

Point 14/2025 : Communication des décisions du Maire

Point 15/2025 : Servitude Enedis

**Signature du procès-verbal du 08 Avril 2025 à 19 heures**

NOM Prénom	QUALITE	SIGNATURE
FAVIER Jean-Luc	Maire	
WROBEL Frédéric	Adjoint au Maire	
BOLLORE Lydia	Adjointe au Maire	
MEYER Laetitia	Adjointe au Maire	
CODATO Cyril	Conseiller municipal	
ORTOLANI Ornella	Conseillère municipale	
WALLON Christine	Conseillère municipale	
LEROY Guérolé	Conseiller municipal	
HECKER Monique	Conseillère municipale	
HACQUARD Claudine	Conseillère municipale	
HAAS Anne	Conseillère municipale	
WIZENTY Sébastien	Conseiller municipal	
HABERT Mathieu	Conseiller municipal	
FERRER Anthony	Conseiller municipal	
SAMPY Michèle	Conseillère municipale	